



Demander de se faire ementiciper

Par rikku, le **16/04/2008 à 18:41**

j'ai 16 ans et je souhaite me faire emencipe avec l'accord de ma mere; je souhaite emmenager avec mon ami et j'aimerais savoir les demarches a suivre et si cela peut etre accepter?

Par Jurigaby, le **16/04/2008 à 18:49**

Bonjour.

Si votre mère est d'accord, en principe, pas de soucis.

Vous devez saisir par requête le juge aux affaires familiales. Je vous conseille de contacter le greffe de votre TGI.